

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 2 juillet 2013 à la salle Joseph-Viel, située au 150, rue Saint-Joseph à Squatec.

Sont présents : M. André Chouinard, maire
 M^{mes} Juliette Côté, conseillère
 Suzanne Ouellet, conseillère
 Chantal Pelletier, conseillère
 MM. Raymond Malenfant, conseiller
 Gilbert Morneau, conseiller

Était absent : M. Francis Pelletier, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

Danielle Albert, directrice générale, est aussi présente.

OUVERTURE

La séance est ouverte à 19 h 30 par André Chouinard.

RÉSOLUTION N° 2013-07-141

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de Suzanne Ouellet, il est résolu que l'ordre du jour soit adopté. Il est de plus résolu de laisser ouvert le point « Autres sujets ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2013-07-142

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2013

Sur la proposition de Gilbert Morneau, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2013 dans sa forme et teneur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2013-07-143

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 JUIN 2013

Sur la proposition de Juliette Côté, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 juin 2013 après avoir :

- Remplacé « 1^{er} mai » de la résolution portant le numéro 2013-06-130 par « 19 avril ».
- Enlevé les mots « à l'exception des marches » à la fin de la dernière phrase de la résolution portant le numéro 2013-06-131.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2013-07-144

APPROBATION DES COMPTES

Sur la proposition de Chantal Pelletier, il est résolu que les comptes totalisant 190 027,43 \$ dont le détail apparaît à l'annexe 07-2013 soient approuvés. Le certificat de disponibilité de crédits est classé sous la cote 204-101.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

CORRESPONDANCE

Monsieur le Maire fait lecture du résumé de la correspondance.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2013-02 – RÉGINE DESROSIERS

Chantal Pelletier, présidente du comité consultatif d'urbanisme, résume la teneur de la demande de dérogation mineure de madame Desrosiers. Ainsi, la requérante souhaite agrandir la galerie de 1,76 mètre (± 5'9") dans la cour avant. Or, la marge avant prescrite est établie à 7,5 mètres alors que celle du terrain concerné est en moyenne de 5,13 mètres. Et si la dérogation était accordée, la marge diminuerait à 3,37 mètres. Le CCU recommande de refuser la demande.

Monsieur le Maire donne la parole à la requérante. Elle mentionne que la galerie ne serait agrandie que d'environ 2 pieds et que la marge avant actuelle est de 19 pieds.

RÉSOLUTION N° 2013-07-145

ÉTUDE DE LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2013-02 – RÉGINE DESROSIERS

Considérant la demande de dérogation mineure déposée par madame Régine Desrosiers à propos de sa propriété sise au 32, rue Saint-Marc, laquelle souhaite agrandir la galerie dans la cour avant.

Considérant que le solarium empiète dans la marge avant.

Considérant que la marge avant est de 5,13 mètres en moyenne alors que la réglementation exige 7,5 mètres.

Considérant que le plan de localisation révèle que l'agrandissement projeté de la galerie serait de 1,76 mètre (5'9") et non pas de 0,6 mètre (2') et que la marge avant moyenne avant l'agrandissement est de 5,13 mètres (16'9").

Considérant la configuration de la rue Saint-Marc et le trafic qui y circule.

Considérant l'écart entre la marge de recul prescrite et la marge de 3,37 mètres qui résulterait de l'agrandissement de la galerie.

Sur la proposition de Raymond Malenfant, il est résolu d'approuver la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, soit de refuser la demande de dérogation mineure de madame Régine Desrosiers.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

SUIVI – EXCAVATION – RUES DE LA PLAGE ET DU LAC

Monsieur le Maire informe les personnes présentes qu'aucune soumission n'a été déposée suite aux invitations à soumissionner transmises à trois (3) entreprises de la région détenant la licence requise, soit celle de la sous-catégorie 1.4. Ce point sera discuté au point 9.

RÉSOLUTION N° 2013-07-146

APPROBATION D'UNE SOUMISSION – FOURNITURE D'ABRASIFS

Considérant la réception de trois (3) soumissions.

Considérant qu'une seule soumission est conforme, soit la plus basse, celle d'Excavation Jean-Guy Roy.

Sur la proposition de Gilbert Morneau, il est résolu d'accepter la soumission d'Excavation Jean-Guy Roy, laquelle s'élève à 4,83 \$ la tonne, ce qui signifie un total de 14 486,85 \$ incluant les taxes, pour 3000 tonnes. Le transport sera réalisé par la municipalité. Il est de plus résolu qu'un échantillon du matériel proposé soit prélevé par le directeur des travaux publics et expédié à un laboratoire spécialisé afin de faire confirmer que le calibre du matériel est bien de l'AB-10.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2013-07-147

APPROBATION D'UNE SOUMISSION – FOURNITURE ET POSE D'ASPHALTE – RUES DE LA PLAGE ET DU LAC

Considérant la réception de deux (2) soumissions.

Considérant la conformité des deux soumissions reçues.

Sur la proposition de Chantal Pelletier, il est résolu d'accepter la soumission la plus basse, soit celle de Construction B.M.L., Division de Sintra inc., laquelle s'élève à 130,79 \$ la tonne incluant les taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2013-07-148

FOURNITURE DE MATÉRIEL GRANULAIRE – RUES DE LA PLAGE ET DU LAC

Considérant la réception d'une seule soumission.

Considérant la conformité de ladite soumission.

Sur la proposition de Juliette Côté, il est résolu d'accepter la soumission d'Excavation Jean-Guy Roy, laquelle s'élève à :

- 2,66 \$ le mètre cube incluant les taxes pour le déblai 2^e classe,
- 4,50 \$ le mètre cube incluant les taxes pour le MG-112.
- 12,69 \$ le mètre cube incluant les taxes pour le MG-20.

Le transport sera réalisé par la municipalité. Il est de plus résolu qu'un échantillon de chacune des trois (3) classes de matériel proposé soit prélevé par le directeur des travaux publics et expédié à un laboratoire spécialisé afin de faire confirmer que le calibre du matériel correspond bien aux exigences de l'appel d'offres.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2013-07-149

LOCATION D'UN COMPACTEUR – TRAVAUX – RUES DE LA PLAGE ET DU LAC

Sur la proposition de Suzanne Ouellet, il est résolu d'approuver la proposition de Location d'outils Simplex à propos de la location d'un rouleau compacteur Bomag BW 177 diesel, largeur 66" pour la somme de 7 236,21 \$ incluant tous les frais dont le transport aller-retour.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2013-07-150

LOCATION D'UNE PELLE MÉCANIQUE – TRAVAUX – RUES DE LA PLAGE ET DU LAC

Considérant les échanges avec monsieur Joël Gagnon de Construction Claude Gagnon inc. à propos de l'éventuelle location d'une pelle mécanique pour réaliser les travaux sur les rues de la Plage et du Lac.

Considérant la disponibilité d'une pelle mécanique de marque Caterpillar, modèle 325.

Considérant le prix de 60 \$ l'heure travaillée proposé par monsieur Gagnon.

Considérant que monsieur Gagnon accepterait de rendre disponible l'opérateur Jacques Tremblay pour toute la durée de nos travaux.

Sur la proposition de Raymond Malenfant, il est résolu de soumettre un contrat à monsieur Joël Gagnon de Construction Claude Gagnon inc., lequel spécifierait notamment le taux horaire pour les heures travaillées et les frais de transport ainsi que les modalités de facturation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

LABORATOIRE DE SOL – TRAVAUX – RUES DE LA PLAGE ET DU LAC

Ce point sera revu le 15 juillet prochain en séance extraordinaire.

RÉSOLUTION N° 2013-07-151

ALIMENTATION TEMPORAIRE EN EAU – TRAVAUX – RUES DE LA PLAGE ET DU LAC

Sur la proposition de Gilbert Morneau, il est résolu d'approuver la proposition de Test Tech inc. portant le numéro 13 0282-01 pour l'alimentation temporaire en eau. Le montant de l'offre s'élève à 8 302,50 \$, avant taxes, incluant la mise en service des résidences.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2013-07-152

APPROBATION CONTRATS DE TRAVAIL – DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET AGENTE DE SECRÉTARIAT

Sur la proposition de Juliette Côté, il est résolu d'approuver le contrat de travail de la directrice générale adjointe ainsi que celui de l'agente de secrétariat tels que présentés aux membres du conseil. Il est de plus résolu de désigner monsieur André Chouinard, maire et Danielle Albert, directrice générale à titre de signataires desdits contrats.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2013-07-153

CONTRIBUTION FINANCIÈRE – PROJET DE DÉVELOPPEMENT D'UNE ROUTE TOURISTIQUE 295/232

Sur la proposition de Suzanne Ouellet, il est résolu d'autoriser une contribution financière de 200 \$ dans le cadre du projet de *Troisième route touristique au Bas-Saint-Laurent*. Jusqu'à présent, les partenaires suivants ont confirmé leur contribution au projet :

- Tourisme Bas-Saint-Laurent : 25000 \$
- CLD du Témiscouata : 5000 \$
- MRC du Témiscouata : 4000 \$
- CLD Rimouski-Neigette : 5000 \$
- MRC de Rimouski-Neigette : 4000 \$
- CLD de la Mitis : 2100 \$
- MRC de la Mitis : 2100 \$
- Treize (13) municipalités pour : 2800 \$

Le coût global du projet est évalué à 50 000 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2013-07-154

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – ÉCOLE DE MUSIQUE DU TÉMISCOUATA

Sur la proposition de Raymond Malenfant, il est résolu de continuer de fournir un local gratuit à l'école de musique du Témiscouata à titre de soutien à l'organisme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2013-07-155

CONTRIBUTION À L'ACHAT D'UN LANCE-BALLES – BASEBALL MINEUR

Sur la proposition de Chantal Pelletier, il est résolu de contribuer financièrement à l'achat d'un lance-balles automatique pour le baseball mineur qui regroupe des jeunes de 5 à 11 ans. La contribution

autorisée s'élève à 500 \$ maximum et sera versée sur présentation d'une facture. La somme sera puisée dans le poste budgétaire 02 701 90 640 – Fournitures – Comité des loisirs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RAPPORT D'ÉVALUATION DU MTQ DE L'ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER

Le rapport donne une note « Satisfaisant ». Il y est noté, entre autres, qu'une attention particulière doit être portée à la diffusion de l'état des routes et aux éléments routiers. Par ailleurs, les points positifs mentionnés sont : une bonne gestion des fondants, un personnel expérimenté, une bonne collaboration et d'échanges de services, bon partenaire.

CONSEIL DES MAIRES DU 10 JUIN 2013

Les élus ont reçu copie du résumé de la réunion du conseil des maires du mois de juin 2013.

RAPPORT DES COMITÉS

Les élus résument les différentes activités auxquelles ils ont participé au cours du dernier mois dans le cadre des réunions des comités dont ils sont membres.

RÉSOLUTION N° 2013-07-156

APPROBATION DE LA FACTURE DE SAMSON ÉLECTRIQUE INC. – PROJET 5 CHALETS

Sur la proposition de Suzanne Ouellet, il est résolu d'approuver la facture de Samson électrique inc. portant le numéro 4199 dont le total s'élève à 11 000 \$, avant taxes. Il s'agit de la facture relative à la mise en place d'une entrée aéro-souterraine de 400 ampères et du branchement des cinq (5) chalets. Cette dépense est imputée à l'immobilisation du projet de la mise en place des 5 chalets au camping.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Je, Danielle Albert, directrice générale, certifie que les crédits nécessaires au paiement des dépenses réalisées et engagées dont il est fait mention dans le présent procès-verbal sont disponibles.

Directrice générale, secrétaire-trésorière

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Maire procède à la période de questions.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 21 h.

Je, André Chouinard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire

Directrice générale, secrétaire-trésorière